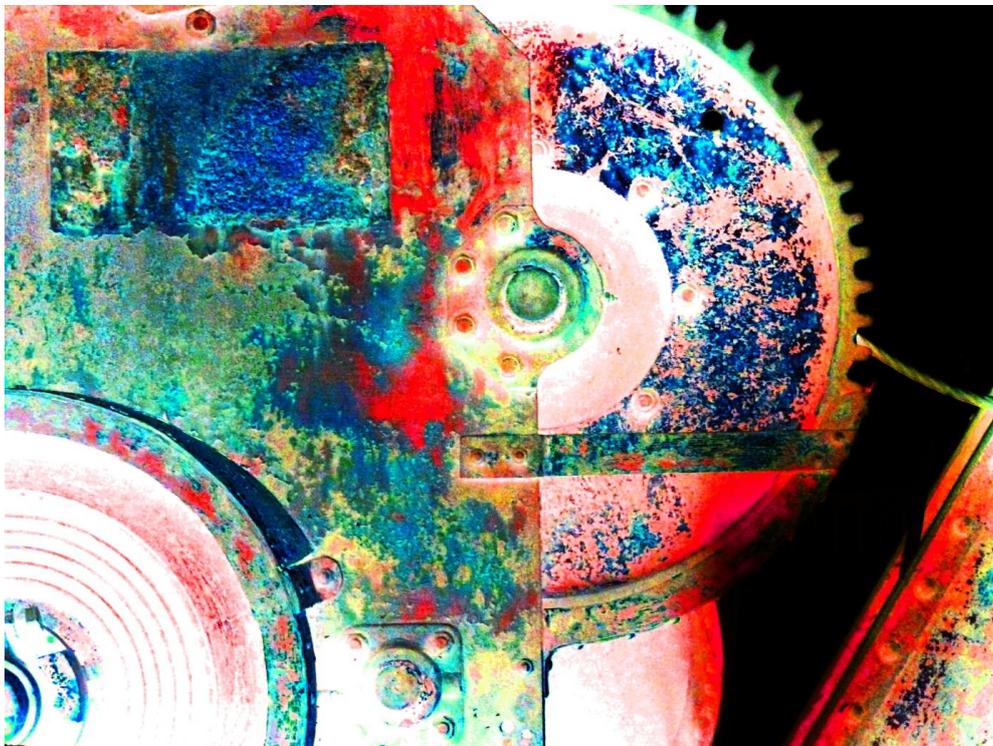


# LA RADICALISATION RELIGIEUSE SAISIE PAR LE DROIT



Colloque organisé par le Centre de recherche Léon Duguit  
sous la direction scientifique d'Olivia Bui-Xuan

**Jeudi 30 novembre 2017**

**Université d'Évry-Val-d'Essonne – Amphi 150 (bât. Maupertuis)**

Université d'Évry-Val-d'Essonne, 23 boulevard François Mitterrand 91025 Évry

9h-9h15 : Propos introductifs **Olivia Bui-Xuan, Université d'Évry**

### **Clarification des notions**

*sous la présidence d'Olivia Bui-Xuan*

9h15-9h35 : La radicalisation religieuse définie par le sociologue **Bartolomeo Conti, EHES**

9h35-9h55 : Présentation de l'avis de la CNCDH sur la prévention de la radicalisation religieuse **Diane Roman, Université de Tours**

9h55-10h15 : Radicalisation religieuse et ordre public **Vincent Valentin, IEP de Rennes**

10h15-10h35 : Radicalisation religieuse et état d'urgence **Serge Slama, Université de Grenoble**

*Débats*

Pause

### **L'appréhension juridique assumée de la radicalisation religieuse**

*sous la présidence de François Colly*

11h10-11h30 : La radicalisation religieuse saisie par le droit pénal **Claire Saas, Université Paris-Sud**

11h30-11h50 : La radicalisation religieuse saisie par le juge administratif **Frédéric Dieu, Maître des requêtes au Conseil d'État**

11h50-12h10 : La radicalisation religieuse saisie par le droit de l'Union européenne **Vincent Bouhier, Université d'Évry**

12h10-12h30 : La radicalisation religieuse saisie par le droit du numérique **Élise Letouzey, Université de Picardie**

*Débats*

*Déjeuner libre*

## **L'appréhension juridique détournée de la radicalisation religieuse**

*sous la présidence de Frédéric Rolin*

14h30-14h50 : La radicalisation religieuse saisie par le juge constitutionnel **Julien Bonnet, Université de Montpellier**

14h50-15h10 : La radicalisation religieuse saisie par la Cour européenne des droits de l'homme **Mustapha Afroukh, Université de Montpellier**

15h10-15h30 : La radicalisation religieuse saisie par le droit international **Yann Jurovics, Université d'Évry**

*Débats*

16h-16h20 : Radicalisation religieuse et droit d'asile **Florian Poulet, Université d'Évry**

16h20-16h40 : La radicalisation religieuse en droit du travail **Yannick Pagnerre, Université d'Évry**

16h40-17h : Radicalisation religieuse et droit privé **Dimitri Houtcieff, Université d'Évry**

17h-17h20 : Rapport de synthèse **Jacques Chevallier, Université Panthéon-Assas (Paris II)**

*Cocktail*

La radicalisation religieuse est, depuis peu, devenue une catégorie juridique. À la suite des attentats de 2015, une véritable politique publique de prévention de la radicalisation religieuse et de « déradicalisation » a en effet émergé en France. Les rapports sur la question ne cessent de se multiplier et on observe une vigilance accrue à l'égard de la radicalisation religieuse au sein même de l'organisation administrative.

Le paradoxe : le droit s'est saisi de ce fait social difficilement saisissable. La radicalisation religieuse connaît en effet de multiples définitions et tend parfois à être amalgamée à d'autres notions comme l'intégrisme religieux ou le communautarisme. Le risque est de voir de la radicalisation là où il n'y en a pas forcément et donc de restreindre certaines libertés là où il n'y a pas de danger avéré pour la société.

Comment le droit appréhende-t-il la radicalisation religieuse ? Les textes et la jurisprudence ont-ils expressément intégré cette notion ou s'y réfèrent-ils de manière indirecte ? Les personnes radicalisées sont-elles considérées comme des victimes ou des coupables ? En s'intéressant à cette question, le droit ne cherche-t-il pas à influencer sur les normes (sociales) de comportement ?

Ce colloque tentera de répondre à ces interrogations de façon transversale, en réunissant aussi bien des juristes publicistes que privatistes.

### ***Colloque validé au titre de la formation continue des avocats***

#### **Informations pratiques**

Entrée libre

Inscription préalable obligatoire :

<https://www.eventbrite.fr/o/universite-evry-val-dessonnes-ufr-droit-science-politique-13005906486>

Pour venir à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne :

-par les transports en commun :

RER D – station Évry-Courcouronnes

(environ 40 minutes depuis la station Châtelet-Les Halles)

L'université se situe en face de la gare RER.

-par l'autoroute A6 (sortie Évry / Courcouronnes)